

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA LAICITE
RELEVÉ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du PV de l'assemblée générale pour l'exercice 2021
- 2 Approbation du rapport moral du président de l'association
- 3 Approbation du rapport d'activité
- 4 Approbation des comptes
- 5 Vote du budget prévisionnel
- 6 Désignation des membres du bureau et du CA
- 7 Questions diverses

* * *

Le Président Bassir AMIRI remercie chaleureusement les personnes présentes et propose de passer directement à l'ordre du jour.

1 – Approbation du PV de l'Assemblée Générale de l'exercice 2022

Aucune remarque n'est à formuler.

Décision 1 : Le rapport mis aux voix est approuvé unanimement.

2 – Rapport moral du Président suivi du rapport d'activité

Le Président Bassir AMIRI commence par évoquer la laïcité en tant que principe fédérateur de l'engagement des membres de notre association, un principe constituant le socle républicain qui nous permet de construire un espace commun et partagé durable, par la liberté de conscience et d'expression dans la limite du respect de l'ordre public, par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, neutre et impartial, et par l'égalité de tous devant la loi.

Le Président rappelle ce qui fait la force et la valeur de cette loi, en particulier parce qu'on mesure, aujourd'hui plus que jamais, à quel point ce sont les principes du bien commun qui doivent prévaloir. C'est dans cette perspective qu'il évoque l'engagement de chacune et de chacun d'entre nous tout au long de l'année pour faire vivre ce principe au cœur de la cité.

Le Président présente ensuite le rapport d'activité, validé par le Conseil d'Administration à l'aide d'un support PowerPoint.

Les points suivants ont été exposés :

- 1- Les cas juridiques traités par l'observatoire :
 - Port du voile dans le cadre de la mission de service public associative auprès des communes.
 - Port du voile dans les établissements privés sous contrat d'association (Maisons Familiales rurales)
 - Distribution de Bible aux abords des établissements éducatifs
.... etc.

2. Lettre adressée au Sénat au sujet des Violences faites aux femmes dans les pays en guerre pour des motifs religieux.

Mise à l'ordre du jour des questions au Sénat à la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères (question n° 06282, publiée le 13 / 04 / 2023)

3. Cantine scolaire : Lettre adressée au ministère de l'éducation pour une meilleure formation des agents des établissements : Menu du 22 mai à la cantine scolaire du collège Emile Combès de Bordeaux : « sauté de bœuf halal »

4. Rendez-vous avec les acteurs territoriaux sur les points suivants :

- Vigilance sur la mise en œuvre du contrat républicain par les municipalités et de son obligation de respect pour les octrois de subventions municipales
 - Montée du port de l'abaya comme marqueur identitaire dans les établissements secondaires
 - Vigilance sur l'instrumentalisation de la laïcité
 - Nécessité de mieux sensibiliser le monde rural à la laïcité
5. Mise en place de formation / sensibilisation à la laïcité avec OFII et ADOMA
6. HAUTE-SAONE : Réunion d'élèves de l'agglomération de Vesoul autour de la place de la République pour la célébration de la création de la laïcité
7. JURA : Fabrication des trophées de la laïcité 2022 : réalisation de la Marianne Syamour avec les élèves
8. NIEVRE : Mise en place annuelle de kakémonos sur la laïcité à Nevers, programme de sensibilisation annuel lors de la rentrée avec le Rectorat
9. YONNE :
- a. Réunion avec les élus dans le cadre du dispositif IEDT (Information aux Elus sur les dispositifs du Territoire)
 - b. Réunions de travail avec la préfecture
 - c. Rencontre avec la présidente des maires ruraux de l'Yonne
 - d. Prise de contact avec le conseiller d'animation sportive départemental pour préparer des interventions sur la laïcité dans le milieu du sport, conférence « Sport et laïcité » pour les directeurs sportifs, les élus, les encadrants
 - e. Soutien à la formation gratuite de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires « Valeurs de la République et laïcité »
 - f. Organisation de la célébration du 9 décembre : pose d'une stèle Renée Lévy dans le square de la laïcité

Notons que la remise des trophées 2023 se fera le samedi 2 décembre 2023 à Dijon.

Décision 2 : Le rapport moral du Président ne fait pas l'objet d'un vote de l'AG, néanmoins, cette dernière l'approuve à l'unanimité.

Décision 3 : L'AG unanime vote le rapport d'activité ainsi présenté en soulignant l'activité soutenue de l'Observatoire de la région BFC.

4 – Approbation des comptes

La Trésorière, Marie BERTIN, présente la gestion budgétaire de l'association et explique l'évolution de sa situation financière.

La situation financière est équilibrée mais des inquiétudes demeurent quant aux rentrées de cotisations et la baisse du montant des subventions.

Le résultat de l'exercice écoulé est de + 1 019.10 € et le conseil d'Administration propose son report sur l'exercice 2023.

2022 BILAN FINANCIER

OPERATIONS	RECETTES	DEBITS
Report 2021 sur 2022	1 112.77	
<u>COTISATIONS ET DONNS</u>	1 860.00	
Cotisations des adhérents et associations	860.00	
Don exceptionnel MGEN	500.00	
Don AMACOD	500.00	
<u>CHARGES FIXES</u>		152.10
Caisse d'épargne forfait annuel de frais		36.00
Assurance MAIF		116.10
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		630.00
Rénovation du Site Internet		630.00
<u>FRAIS DE MANIFESTATIONS LAÏCITE</u>		1171.57
Gerbe de fleurs Auxerre pour le 9/12		100.00
Lycée Vauban Auxerre rencontre laïcité du 11/05 – hôtellerie		165.00
Restaurant invitations 2/12/2022 Dijon		89.50
Production des trophées 2022 par Les Amis de la Marianne pour trophées		420.00
Frais de déplacements : JL Bianco Besançon / Auxerre Frais de déplacement Christine Pieralli		207.98
Frais Divers : impression d'invitation / duplicata de clé boîte aux lettres / Badge / carnet de reçu		189.09
Report 2022 sur 2023		1 019.10
BILAN 2022	2 972.77	2 972.77

Décision 4 : L'AG valide la situation financière telle que présentée et décide le report du solde sur l'exercice 2023.

5 – Vote du budget prévisionnel 2023

Le CA a approuvé le budget 2023 tel que présenté ci-dessous.

Il propose le maintien du montant de la tarification actuelle : cotisation individuelle à 20 € et à 50 € pour les associations.

Le CA a pris les mesures qui suivent pour assurer l'équilibre financier de l'Association :

- Des dossiers de demande de subventions seront montés par Clément VICIC et Jean-Jacques WERTHE.
- Le mode d'appel à cotisations doit être amélioré et des relances interviendront par l'intermédiaire des Délégués départementaux.
- La communication des actions de l'ORL auprès des adhérents sera améliorée en leur envoyant notamment le rapport d'activité à l'appui de la demande cotisation.

2023 PREVISIONNEL

OPERATIONS	RECETTES	DEPENSES
Report 2022	1 019.10	
<u>COTISATIONS ET DONNS</u>	800.00	
Cotisations des adhérents et associations	500.00	
Don Amacod	300.00	
<u>CHARGES FIXES</u>		376.00
Caisse d'épargne forfait annuel de frais		36.00
Assurance MAIF		130.00
Hébergement du Site Internet		210.00
<u>FRAIS DE MANIFESTATIONS LAÏCITE</u>		1 443.10
Manifestations		600.00
Achat de trophées		400.00
Frais de déplacements et de restauration		20.00
Frais Divers : impression d'invitation / location de salle et autres		423.10
PREVISIONNEL 2023	1 819	1 819

Décision 5 : L'AG vote unanimement le budget 2023 et décide du maintien du montant de la cotisation individuelle à 20 € et à 50 € pour les associations.

6 Désignation des membres du bureau et du CA

A la demande du Président, Jean-Jacques WERTHE fait le point sur la composition du bureau et du conseil d'administration.

6.1 – Composition du Bureau :

Rappel des statuts :

« ARTICLE 14. – LE BUREAU

Le bureau est élu au sein du conseil d'administration et comprend :

- Un Président

- Un Président délégué
- Quatre Vice-présidents
- Un Secrétaire
- Un Secrétaire adjoint
- Un Trésorier
- Un Trésorier adjoint
- Deux Assesseurs

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire, sur simple convocation du Président. »

Situation présente :

Membre d'Honneur : Jean François CHANET - ancien Recteur BFC

Membres du Bureau :

Président : Bassir AMIRI

Président délégué : Jean-Jacques WERTHE

Vice-Présidente Franche-Comté : Danielle DARD

*Vice-Président Bourgogne : Clément VICIC

*Secrétaire : Marie-Claire BERMONT

Trésorière : Marie BERTIN

Les postes de secrétaire et de Vice-président pour la Bourgogne étant vacants, il convient de désigner deux membres pour assumer ces fonctions.

Marie-Claire BERMONT et Clément VICIC, candidats ont été cooptés par le Conseil d'Administration dans l'attente d'une décision de l'AG.

Décision 6-1-1– L'AG unanime entérine la mesure prise par le Conseil d'Administration en nommant respectivement Marie-Claire BERMONT et Clément VICIC, candidats aux fonctions précitées.

Décision 6-1-2 - Pour régulariser la situation du Bureau dans le respect des Statuts, l'Assemblée Générale valide la nouvelle composition du Bureau dans son ensemble.

6.2 – Composition du Conseil d'Administration :

« Statuts : ARTICLE 13. - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 25 membres maximum élus par l'assemblée générale.

Le conseil est renouvelé tous les trois ans par moitié. Pour le premier remplacement les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

Est éligible au conseil d'administration toute personne membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations au moment de l'assemblée générale.

Les membres sont rééligibles.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les quatre mois, sur convocation du Président, ou à la demande du tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

Le Conseil d'Administration est constitué des membres du Bureau précités et les délégués départementaux.

Délégués départementaux

Alain PUGIN Délégué départemental DOUBS

Jean-Louis DUPTRZ Délégué départemental JURA

Jean-Pierre BIOT Délégué départemental HAUTE-SAÛNE

En attente Délégué départemental TERRITOIRE DE BELFORT

Gildas AUBRY de MARAUMONT Délégué départemental YONNE

Pierre CHAILLET Délégué départemental CÔTE D'OR

Michel ESTORGE Délégué départemental NIEVRE

Germaine LEMETAYER Déléguée départementale SAONE ET LOIRE

Autres administrateurs :

- Marie-Thérèse PUGLIESE
- Capucine VIGEL

Décision 6.2: Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale valide en totalité la nouvelle composition du Conseil d'Administration.

7 – Questions diverses

7-1 - Calendrier prospectif pour le premier semestre 2023-2024 :

- 17 octobre à 9 h. 30 (Besançon) : Conférence en visio de Jean-Louis Bianco pour les agents de la ville de Besançon :
- 2 décembre 2023 : Remise des trophées de la laïcité (Dijon)
- 7 décembre à partir de 9 h (Dijon) : Cités éducatives, projet commun Observatoire et Trajectoire Ressources
- 7 décembre à partir de 19 h. (Paray-le-Monial, Centre de Culture et de Congrès) : Participation à la réunion publique autour de la laïcité et de la liberté de conscience (organisation par Germaine Le Métayer)
- Pontarlier : Exposition laïcité.
- Tout au long de l'année 2023-2024 : Prévention et connaissances des lois à destination des migrants en partenariat avec l'OFII et ADOMA sur la région
- Participation aux « lundis de la laïcité » :
« Devoir de réserve et devoir de neutralité. Quel engagement de l'agent de service public ? » (Alain Pugin et Danielle Dard)
- Projet Observatoire : Région Bourgogne-Franche-Comté : Projet Exposition itinérante dans la Région, Bus Laïcité
- Prévention dans le milieu carcéral en association avec l'administration pénitentiaire : dans les prisons ou maisons d'arrêt ou éventuellement avec les SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) en milieu ouvert dans le cadre des stages de citoyenneté ou autres
- Projet Observatoire Région Bourgogne-Franche-Comté : Exposition des Mariannes autour de la collection du Sénat
- Préparer une conférence avec un intervenant pour Auxerre autour de la date du 9 décembre 2023 sur le thème « Sports et Laïcité » à destination des responsables de club.
- Intervention avec l'ARS en milieu hospitalier (Dijon ou Besançon) sur le thème de la laïcité, l'éthique et la fin de vie,
- Organisation de manifestation du 9 décembre à Vesoul, dans la Nièvre et dans d'autres communes de la région.

7-2 - Trophées de la laïcité 2023

La remise aura lieu à la mairie de Dijon comme en 2022 le 2 décembre 2023 de 9h30 à 12h00. Les candidatures seront réceptionnées et soumises au comité de sélection.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance du Conseil d'Administration à 16h en renouvelant ses remerciements à Marie pour son hospitalité.

La Secrétaire

Marie-Claire BERMONT

Le Président

Bassir AMIRI